

Département de la  
DORDOGNE

Arrondissement de  
NONTRON

Président : Raphaël CHIPEAUX

Lieu de réunion du Conseil :  
NANTHEUIL

Date de la convocation et  
envoi de la note de  
synthèse :  
10/04/2026

Nombre de membres :  
En exercice : 38  
Présents : 37  
Pouvoirs : 1

Etaient présent(e)s

Mesdames : BRUN Christelle, CRESCENT Sophie, DECARPENTRIE Françoise, DESGRAUPES Maryline, DUGARET Clothilde, FAVARD Anne, FIAULT Lydie, HYVOZ Isabelle, LACOTTE Marie-Claude, MAGNE Muriel, MEYNIER Maryse, VACHEYROUX Agnès,

Messieurs : APPEYROUX Philippe, AUGEIX Michel, BILLAT Philippe, BOST Claude, BOST Jean-François, CHAMINADE Yannick, CHAUSSADAS Jean-Patrick, CHIPEAUX Raphaël, COMBEAU Bertrand, DESSOLAS Frédéric, DOBBELS Michel, DUTHEIL Frédéric, FARGEOT Serge, FAYE Jean-Louis, FAYOL Stéphane, GRANET Jean-Claude, KANABUS DEROISY Benoît, KINTING Fabrice, MAZEAU Patrick, MAZEAUD Pascal, PRIVAT Pascal, RANOUIL Michel, RODRIGUEZ Gilles, ROUSSEAU Pierre, VAURIAC Bernard,

Absents ou excusés : MAZEAU Emmanuel (excusé, pouvoir à M. Magne),

Mme Anne FAVARD est désignée secrétaire de séance.

### Comité de suivi des carrières de Thiviers – Représentants

Le décret N°2012-189 du 7 février 2012 a créé les commissions de suivi de site (CSS). Ces commissions sont créées par arrêté préfectoral et continuent d'être requises dans les cas suivants, pour :

- un ou des établissements relevant du régime de l'autorisation avec servitudes (SEVESO seuil haut) ;
- tout centre collectif de stockage qui reçoit ou est destiné à recevoir des déchets non inertes ;
- toute installation d'élimination de déchets sur demande d'une commune située dans le rayon d'affichage d'une installation d'élimination de déchets.

Outre ces cas où la création de cette commission est obligatoire, le Préfet dispose de la possibilité de créer une commission de suivi de site autour d'une ou plusieurs installations classées relevant de l'autorisation.

C'est dans ce cadre qu'a été instaurée la Commission de Suivi de Site de la carrière à Thiviers exploitée par « Carrière de Thiviers » par arrêté préfectoral n° 24-2019-04-08-001 qui a annulé et remplacé l'arrêté du 2 avril 2019.

Les Commissions de Suivi de Site (CSS) sont composées de 5 collèges, avec au minimum un membre par collège :

- représentants de l'Etat
- représentants des collectivités locales
- représentants des riverains
- représentants des exploitants
- représentants des salariés.

Outre ces membres nommés pour cinq ans, la commission peut comprendre des personnalités qualifiées.

AR Préfecture

024-242400752-20260416-2026\_4\_18-DE  
Reçu le 22/04/2026

Par délibération en date du 5 juillet 2021, la Communauté de communes avait désigné ses représentants.

Les commissions CSS ont pour rôles et missions principaux de :

- Créer entre les différents représentants des collèges, un cadre d'échange et d'information sur les actions menées, sous le contrôle des pouvoirs publics, par les exploitants des installations classées en vue de prévenir les risques d'atteintes aux intérêts mentionnés à l'article L511-1 du code de l'environnement ;
- Suivre l'activité des installations pour lesquelles elles ont été créées ;
- Promouvoir pour ces installations l'information du public.

Si ces commissions ont pour but premier d'être un lieu de débats et de consensus, elles ont dans un nombre limité de cas, des avis formels à rendre (en matière de PPRT ou d'extension de site de traitement de déchets notamment).

Il convient de désigner de nouveaux représentants à ce comité.

**Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**- DESIGNE un représentant suppléant en cas d'empêchement du Président (représentant titulaire de fait) pour représenter la Communauté de communes de ce Comité comme suit :**

Représentant	suppléant
Président : CHIPEAUX Raphaël	MAZEAU Patrick

Fait à Thiviers, le 20 Avril 2026

Le Président  
Raphaël CHIPEAUX



La Secrétaire de Séance,  
Anne FAVARD

La présente délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication  
et de sa transmission en Sous-Préfecture

Le Président,  
Raphaël CHIPEAUX



**AR Prefecture**

024-242400752-20260416-2026\_4\_18-DE  
Reçu le 22/04/2026